

Département du
TARN
Arrondissement
ALBI
Canton
ALBI SUD

DELIBERATION
du Centre Communal d'Action Sociale du SEQUESTRE
D22017CCAS
Séance du 6 octobre 2022 à 18 heures 30

Ce jour d'hui le six octobre de l'an deux mille vingt-deux à 18h30
Le bureau réuni dans le lieu ordinaire de ses séances :

Date de la Convocation
Le 27 septembre 2022

Date d'Affichage
Le 27 septembre 2022

Date de mise en ligne
de la délibération
Le 13 octobre 2022

Présents :

Membres élus : Gérard POUJADE, Maire, Président du CCAS,
Agnès BRU : Maire Adjointe, Vice-Présidente du CCAS, Alexis BRU, Marie-Thérèse
FRAYSSINET, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Céline TAFELSKI

Membres nommés : Michèle CARAMEL, Françoise HURET, Boualem MEGUENNI,
Francis SERVAIS

Nombre de Conseillers : 13	Abstentions : 0
Présents : 9	Vote pour : 9
Votants : 9	Vote contre : 0

Absents excusés : Marie-Thérèse FRAYSSINET, Gérard HERNANDEZ, Anne-
Laure GRILLOT, Bruno VICTORIA

Secrétaire : Sophie GRIMAUD ESCORISA

Objet de la délibération : Aides aux particuliers – Situation n°1

La Vice-Présidente présente au Conseil d'Administration, la situation de Mme
domiciliée sur la commune au

Le Conseil d'administration du CCAS après avoir étudié la situation de Mme
décide :

- ✓ De lui octroyer une aide de 201,84 euros pour l'aider à payer la (ou les deux)
mensualités de l'échéancier de ses factures de gaz.
- ✓ Cette aide lui sera versée sur présentation de la facture de son fournisseur
de gaz.

Certifié conforme au Registre
Fait au SEQUESTRE le 6 octobre 2022

Le Président,
Gérard POUJADE



La secrétaire de séance,
Sophie GRIMAUD ESCORISA

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à
compter de sa transmission en Préfecture ou de sa
publication /notification.